

# Thème 1 : LA NATIONALITE

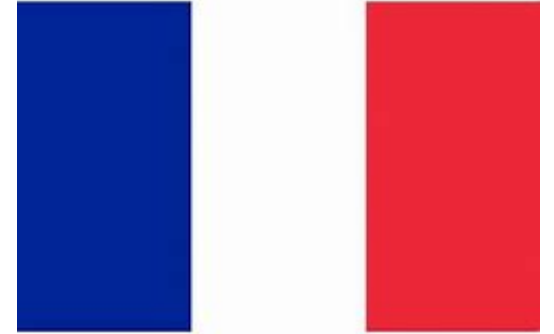
- **Sommaire :**

- Introduction
- ATTRIBUTION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE
- ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE
- PERTE DE LA NATIONALITÉ
- Questions

# LA NATURALISATION

**Attribution** de la nationalité = automatique

- Droit du sang
- Double droit du sol
- A la majorité



**Acquisition** de la nationalité = sur demande

- Par déclaration
- Par décret



# Attribution de la nationalité

→ Automatique

Situations :

- Droit du sang
  - Double droit du sol
    - A la majorité pour les enfants nés en France et y résidant

# Acquisition de la nationalité

→ Par déclaration

Enfant mineur né en France et y résidant

Lien familial direct avec un français

→ Par décret

# L'acquisition par déclaration

## Enfants mineurs nés en France et y résidant

Âge	Mode et date d'acquisition	Conditions	Formalités
Entre 16 et 18 ans	Par déclaration anticipée de nationalité française, avec effet le jour de la déclaration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être né en France</li> <li>- Avoir des parents étrangers nés à l'étranger</li> <li>- Avoir résidé en France au moins 5 ans, de manière continue ou discontinue, entre 11 ans et 18 ans</li> <li>- Résider en France au moment où l'on fait la déclaration</li> <li>- Ne pas avoir décliné la nationalité française</li> </ul>	<p>Faire une déclaration devant le juge du tribunal d'instance. Cette démarche peut être effectuée seul, sans la représentation ou l'assistance des parents.</p> <p>- <b>S'adresser</b> au tribunal d'instance dont dépend le domicile <b>Pièces à fournir</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extrait de l'acte de naissance</li> <li>- tout document justifiant de 5 ans de résidence en France depuis l'âge de 11 ans (certificat de scolarité en France, bulletins trimestriels, carnet de santé, certificats de travail, attestations de stage ...)</li> <li>- tout document justifiant de la résidence en France au moment de la déclaration</li> </ul> <p>Si les conditions sont remplies, la déclaration est enregistrée au tribunal et un exemplaire est remis au déclarant.</p> <p><b>L'original de la déclaration constitue un titre à la nationalité française.</b></p> <p>Il faut le conserver soigneusement.</p>

Âge	Mode et date d'acquisition	Conditions	Formalités
Entre 13 et 16 ans	Par déclaration anticipée de nationalité française, avec effet le jour de la déclaration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être né en France</li> <li>- Avoir des parents étrangers nés à l'étranger</li> <li>- Avoir résidé en France au moins 5 ans, de manière continue ou discontinue, depuis l'âge de 8 ans</li> <li>- Résider en France au moment où l'on fait la déclaration</li> <li>- Être d'accord pour acquérir la nationalité française</li> </ul>	<p>Faire une déclaration devant le juge du tribunal d'instance. Les démarches sont à effectuer par la personne qui détient l'autorité parentale, accompagnée de l'enfant.</p> <p><b>S'adresser</b> au tribunal d'instance dont dépend le domicile ; le juge s'assurera que l'enfant est d'accord pour acquérir la nationalité française</p> <p><b>Pièces à fournir</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extrait de l'acte de naissance de l'enfant</li> <li>- documents prouvant que la personne qui fait la déclaration détient l'autorité parentale à l'égard de l'enfant . tout document justifiant de 5 ans de résidence en France depuis l'âge de 8 ans (certificat de scolarité en France, bulletins trimestriels, carnet de santé...)</li> <li>- tout document justifiant de la résidence en France de l'enfant au moment de la déclaration</li> </ul> <p>Si les conditions sont remplies, la déclaration est enregistrée au tribunal et un exemplaire est remis au déclarant.</p> <p><b>L'original de la déclaration constitue un titre à la nationalité française.</b></p> <p>Il faut le conserver soigneusement.</p>

- L'acquisition par déclaration



Conjoint de Français



Ascendant de Français



Frère ou sœur de Français

- L'acquisition par décret

Conditions :

- Majorité
- Séjour régulier
- Résidence régulière depuis au moins 5 ans
- Insertion professionnelle
- Niveau de langue française
- Assimilation à la communauté française
- Moralité et absence de condamnations pénales



# PERTE DE LA NATIONALITÉ

Perte volontaire : Renonciation

Perte involontaire :

- Déchéance de nationalité
- Etablissement prolongé à l'étranger et absence de possession d'état



Des questions ?